

Extrait du Site des Élus du SNCS-FSU dans les instances scientifiques

<http://instances.sncs.fr/spip.php?article1450>

Le Conseil scientifique du CNRS rejette les "chaires jeunes chercheurs" : communiqué du SNCS FSU (22/10/2008).

- CNRS - Conseil scientifique -

Date de mise en ligne : mercredi 22 octobre 2008

Site des Élus du SNCS-FSU dans les instances scientifiques

Dans un communiqué (AEF, 9 octobre 2008), la ministre de la recherche a annoncé la création de 130 « chaires mixtes universités-organismes de recherche pour les jeunes chercheurs les plus prometteurs ». Le 20 octobre, le Conseil scientifique du CNRS a pris position contre ces chaires.

De fait, ce sont des postes ouverts aux maîtres de conférence recrutés par les universités « conformément à la loi LRU », financés sous forme de CDD par le CNRS ou un autre organisme de recherche, sur lesquelles cet organisme n'a plus aucune tutelle scientifique.

Chaque chaire utilise en réalité deux postes statutaires. Un poste de maître de conférence et un poste d'organisme transformé en CDD. Les chaires, 130 au total (dont 90 pour le seul CNRS), représentent donc autant de suppressions de postes pour les organismes de recherche, qui s'ajoutent aux 900 annoncées pour l'enseignement supérieur et la recherche, portant le nombre total de suppressions à 1030.

Sur les suppressions de postes, 381 touchent le CNRS (28 chercheurs, 105 ITA, 158 post-doctorants, 90 transformations en chaires), soit 1,36% des effectifs. Cette politique inaugure un budget pluriannuel de trois ans (2009-2010) qui programme ainsi à court terme une baisse de 4% des effectifs du premier organisme de recherche européen. Voilà la vraie mesure de la valeur des déclarations gouvernementales sur la priorité accordée à la recherche.

Les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui ont déjà manifesté contre le démantèlement du CNRS, continueront à exprimer leur colère contre cette politique de recherche.